



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armée

Question écrite n° 80786

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur les victimes des essais nucléaires effectués en Polynésie française entre 1966 et 1967. La parution dans la revue *Damoclès* d'un dossier révélant les conditions dans lesquelles se sont déroulées les campagnes de tirs nucléaires en Polynésie en 1966 a suscité de nombreuses interrogations de la part de nos concitoyens, en particulier des personnels civils et militaires, ainsi que de la population locale qui souffrent de pathologies graves pouvant être liées à ces expérimentations. En dépit d'un communiqué de presse du ministère de la défense tendant à rassurer l'ensemble de ces populations, ces dernières restent très préoccupées par les conséquences de tels essais sur la santé et sollicitent notamment ainsi la reconnaissance de la responsabilité de l'État et l'institution d'une commission chargée du suivi des essais, composée non seulement des représentants du Gouvernement et du Parlement, mais aussi des associations et personnes concernées. Elle lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser quelles suites le Gouvernement entend réserver aux attentes exprimées par les victimes des essais nucléaires et leur famille.

Texte de la réponse

Le ministre délégué aux anciens combattants tient à préciser qu'aucune distorsion ni discrimination n'a été faite entre les protections dues aux personnels qui servaient les expérimentations nucléaires - qu'ils soient civils ou militaires - et les populations des régions concernées, dans les mesures de sécurité prises au moment des campagnes d'essais nucléaires atmosphériques menées par la France en Polynésie dans les années 1960. S'agissant de l'organisation de ces essais, le ministère de la défense a livré à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), en 1998, l'ensemble des données à sa disposition ainsi qu'à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques qui a publié un rapport sur le sujet en 2002. Ces données font clairement apparaître les conditions dans lesquelles la protection des personnels comme celle des populations de la région était organisée ainsi que les résultats obtenus. L'ensemble de ces données confirme en particulier que les dispositions mises en oeuvre lors des essais étaient totalement conformes à la réglementation en vigueur de l'époque en matière de radioprotection, que ce soient pour les personnels civils et militaires opérant dans les expérimentations ou pour les populations de la région. Le suivi sanitaire des essais nucléaires français fait l'objet, en tout état de cause, d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics. C'est ainsi qu'à l'initiative du Président de la République, les ministres en charge de la santé et de la défense ont confié, le 15 janvier 2004, au directeur général de la sûreté nucléaire et de la radioprotection (DGSNR) et au délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la défense (DSND) le pilotage conjoint d'un comité de liaison pour la coordination du suivi sanitaire des conséquences des essais nucléaires au Sahara et en Polynésie française. Ce comité est composé de représentants des ministres en charge de la défense et de la santé, des instituts et agences concernés (Institut national de veille sanitaire, Centre international de recherche sur le cancer, Centre national de la recherche scientifique...), des responsables de la défense et du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) en charge des essais nucléaires, qui peuvent s'entourer en tant que de besoin des personnes qu'ils jugent utiles. Il est ouvert, en effet, à toutes les

contributions y compris d'ordre scientifique sur les conséquences éventuelles des essais nucléaires vis-à-vis de la population. Ses travaux sont organisés autour de deux thèmes majeurs concernant, pour le premier, la définition et la caractérisation des pathologies susceptibles d'être radio induites, et pour le second, l'étude des catégories de personnes concernées par les essais nucléaires. Un premier rapport d'étape a été rendu public en avril dernier et le rapport final de ces travaux est attendu pour 2006-2007.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80786

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2005, page 11414

Réponse publiée le : 7 février 2006, page 1256